



Choisir les indicateurs de suivi des documents d'urbanisme

Les différents points de vigilance développés ci-dessous résultent de l'analyse des **avis de l'autorité environnementale** émis sur les documents d'urbanisme au cours des années 2013-2014. Ils **n'ont pas vocation à reprendre de manière exhaustive toutes les recommandations concernant l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme**, exposées dans des guides méthodologiques nationaux.

Pourquoi des indicateurs de suivi ?

Le code de l'urbanisme prévoit l'obligation d'une analyse des résultats de l'application du document d'urbanisme ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale à travers l'utilisation d'indicateurs de suivi. Le rapport de présentation comprend ainsi « *la définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour suivre les effets du document sur l'environnement afin **d'identifier, notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées*** ».

La conduite d'un bilan ou d'une évaluation nécessite la mise en place, dès l'élaboration du document, d'outils permettant le suivi de ses résultats. **Il s'agit d'être en mesure d'apprécier l'évolution des enjeux sur lesquels le document est susceptible d'avoir des incidences.** Les indicateurs doivent permettre d'**envisager des adaptations** dans la mise en œuvre du plan **voire d'engager une révision.**

Pour les cartes communales, l'analyse porte principalement sur **les impacts sur les milieux naturels**. Pour les PLU s'ajoute la maîtrise de la **consommation de l'espace** en lien avec la réponse aux besoins pour le logement, l'activité économique, les équipements, etc. Enfin, concernant les SCoT, outre l'ensemble des thèmes précédents, s'ajoutent **les transports et déplacements** ainsi que **la maîtrise des implantations commerciales.**

À quel moment doit-on les mettre en œuvre ?

L'analyse des résultats du plan ou du schéma doit avoir lieu au plus tard 6 ans après l'approbation ou la dernière révision du document.

Il est cependant indispensable d'**identifier les éventuelles incidences imprévues à un stade précoce** de la mise en œuvre du plan. C'est pourquoi **il est nécessaire de renseigner les indicateurs de suivi à différents stades de mise en œuvre du document. Un bilan synthétique est recommandé chaque année pour les principaux indicateurs.**

Quels sont les écueils à éviter ?

La moitié des cartes communales ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale en Aquitaine sur la période 2013-2014 ne contiennent pas de « critères, indicateurs et modalités retenus » pour l'analyse des résultats de l'application de la carte au sein du rapport de présentation.

Quant aux PLU et SCoT, s'ils disposent pour la plupart d'indicateurs de suivi, ces derniers manquent souvent de pertinence. Les principaux écueils à éviter sont les suivants :

- des indicateurs uniquement quantitatifs
- des indicateurs trop nombreux
- des indicateurs trop généralistes (qui ne ciblent pas les enjeux environnementaux identifiés sur le territoire)
- des indicateurs difficilement mobilisables par la collectivité (financièrement et techniquement)
- des indicateurs qui ne sont pas opérationnels (pas de fréquence de mobilisation de l'indicateur, pas de source où récupérer l'information)

Conseils pour choisir des indicateurs de suivi

☑ Utiliser des indicateurs ciblés en fonction des enjeux environnementaux du territoire

Utiliser des indicateurs qui reflètent le mieux l'évolution des enjeux environnementaux propres au territoire ainsi que l'impact des orientations et dispositions du document d'urbanisme. Le mieux est de choisir des indicateurs directement en lien avec les objectifs du plan ou du schéma.

Un indicateur efficace pourra refléter plusieurs objectifs à la fois. Un indicateur trop généraliste ne reflétera pas les enjeux propres au territoire.

☑ Choisir des indicateurs facilement mobilisables et bien renseignés

Afin d'assurer l'**opérationnalité du dispositif**, l'indicateur doit idéalement comporter:

- la justification du choix de l'indicateur vis-à-vis des objectifs du document,
- sa définition,
- sa fréquence de renseignement,
- le territoire concerné,
- la source de la donnée,
- la valeur de référence afin de visualiser correctement l'évolution des paramètres suivis.

☑ Cibler quelques indicateurs efficaces plutôt qu'une multitude

L'essentiel est de cibler les indicateurs en fonction des grands objectifs mais aussi de les **proportionner en fonction de l'importance du document d'urbanisme**.

Il est préférable de restreindre le nombre d'indicateurs pour en faciliter le suivi. Selon l'ampleur du projet on pourrait retenir, **à titre indicatif**, au maximum 10 indicateurs pour une Carte Communale, et jusqu'à 20 indicateurs pour un PLU communal.

Quelques exemples d'indicateurs utilisés (liste non exhaustive)

Assainissement et pollution

| Impact suivi | Indicateur | Obtention des données | Périodicité | Valeur de référence |
|--|---|---|-------------|---------------------|
| Evolution de la qualité des rejets de la STEP dans son exutoire | - Capacité de la STEP - Nombre d'abonnés raccordés - Résultat des contrôles | Gestionnaire de la STEP | Annuelle | |
| Evolution de l'assainissement non collectif (ANC) | - Nombre d'installations d'ANC présentes sur le territoire - Nombre d'installations d'ANC contrôlées : détail conformes et non conformes | SPANC | Annuelle | |
| Evolution des réseaux d'assainissement collectifs d'eaux usées et d'eaux pluviales | État de la desserte | Gestionnaire des réseaux | Annuelle | |
| Evolution de la qualité de l'eau distribuée | - Qualité de l'eau distribuée - État du captage | ARS collectivité <i>site national* (cf ci-dessous)</i> | Annuelle | |
| Evolution de la consommation en eau | - Quantité d'eau potable consommée (à l'année et en m ³ /jour) - Nombre de clients desservis | Gestionnaire du réseau en eau potable | Annuelle | |

* Résultats du contrôle sanitaire réalisé par les services du ministère de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Air, climat, énergie et déplacements

| Impact suivi | Indicateur | Obtention des données | Périodicité | Valeur de référence |
|---|---------------------------------------|-----------------------|--------------|---------------------|
| Evolution des indices de la qualité de l'air | Suivi des variations de l'indice ATMO | AIRAQ | Semestrielle | |
| Evolution mise en œuvre des cheminements doux | Linéaire de cheminement | Collectivité | Annuelle | |

Consommation de l'espace, logements

| Impact suivi | Indicateur | Obtention des données | Périodicité | Valeur de référence |
|---------------------------------------|---|--|-------------|---------------------|
| Evolution de la consommation d'espace | - Nombre de logements construits - Surface consommées - Densité logements/ha, ... | Sitadel Données MAJIC BD Topo Documents d'urbanisme | Annuelle | |
| Evolution de la vacance des logements | -Taux de vacance des logements | INSEE | Annuelle | |

→ Consultez les données et indicateurs disponibles dans l'observatoire aquitain des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbains (NAFU) <http://www.gipatgeri.fr/nafu>

Biodiversité et milieux naturels

| Impact suivi | Indicateur | Obtention des données | Périodicité | Valeur de référence |
|--|---|-----------------------|-------------|---------------------|
| Préservation des sites Natura 2000 | Surfaces construites en zone Natura 2000 | Collectivité | Annuelle | |
| Respect des objectifs environnementaux des OAP | Réalisation des OAP (paysage, gestion de l'eau...) | Collectivité | Annuelle | |
| Restauration des continuités écologiques | En fonction des restaurations nécessaires : - curage fossés - restauration ripisylves - boisements, haies, ... | Collectivité | Annuelle | |

N.B. : Les documents d'urbanisme ne peuvent pas agir sur certains éléments tels que la fréquence des TER, l'évolution du nombre de pompes à chaleur, l'évolution de la surface des sites Natura 2000. Dans ce dernier cas, les surfaces des sites Natura 2000 sont fixées par les autorités nationales, il est par contre intéressant d'évaluer l'évolution des surfaces construites dans ces zones.

Pour plus d'informations :

La rubrique « autorité environnementale » du site internet de la DREAL Aquitaine,
pour consulter les avis sur les documents d'urbanisme et les fiches méthodologiques
www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

Guides nationaux en matière d'évaluation environnementale:
www.developpement-durable.gouv.fr

Pour tout renseignement complémentaire :

DREAL Aquitaine, Mission Connaissance et Évaluation
Cité administrative – BP 55 – rue Jules Ferry
33 090 BORDEAUX Cedex
autorite-environnementale.dreal-aquitaine@developpement-durable.gouv.fr
☎ : 05 56 93 32 50

Fiche réalisée par Camille POTEAU (stagiaire) et Vincent DARGIROLLE (chargé de mission MCE), janvier 2015